

REGLES D'UTILISATION DU BLASON ET PARTENARIAT

Notre-Dame-de-Gravenchon



mercredi 17 janvier 2007

Le blason

- ➔ Il est l'élément de base de la charte graphique, il a comme vocation d'indiquer le nom de l'entité émettrice du document et il a également un rôle de signature.
- ➔ Il doit être apposé **sur chacun des documents produits et émis par les services de la Ville, en haut à gauche (à l'exception des publications imprimées), sans cadre ni artifice (ombre, flou ...)**.
- ➔ Le blason se compose de **trois éléments indissociables** : les armoiries, le nom « Ville de Notre-Dame-de-Gravenchon » et une bordure blanche. Le blason fourni par le service communication regroupe ces 3 éléments et les rend indissociables en ne formant qu'une image.
- ➔ La taille du blason ne doit jamais être inférieure à 2,5 cm en hauteur.



Version monochrome

Noir
Pantone noir
B100



Version couleur

Noir
Pantone noir
B100

Rouge
Pantone 1805
C25 – M100 – Y100

Bleu
Pantone cyan
C100

Vert
Pantone 376C
C50 – Y100

- ➔ Le blason existe en deux versions : couleur ou monochrome.

Pour les documents monochromes ou à photocopier, il est impératif d'utiliser la version monochrome.

Pour les utilisateurs ne faisant pas appel à l'impression couleur ou ceux n'utilisant que des logiciels de bureautique (Word, Excell), il est donc recommandé d'utiliser uniquement la version monochrome puisque ces documents peuvent être voués à être photocopiés par leur

destinataire (excepté les courriers puisque le papier à entête respecte cette charte graphique – cf le chapitre « Les courriers »).

➤ Quelles que soient les dimensions du blason, la proportionnalité doit être respectée. La hauteur doit être égale à la largeur X 1,30. Le blason fourni par le service communication respecte ce rapport.

En cas d'hésitation, contactez Michaël Boblique.

Aucune déformation n'est autorisée.

➤ Lorsque le blason est imprimé sur un fond de couleur ou sur une image, sa bordure blanche doit apparaître.

Elle ne doit pas être modifiée (le blason original fourni par le service communication comprend de cette bordure) et ses proportions doivent être respectées (la largeur de la bordure représente la hauteur du texte « Notre-Dame-de-Gravenchon »).

Pour agrandir le blason sous Word ou Excel, utilisez uniquement les poignées situées dans les coins, vous respecterez ainsi les proportions.



Variantes possibles :

➤ Pour des cas particuliers, contactez Michaël Boblique.

Interdictions

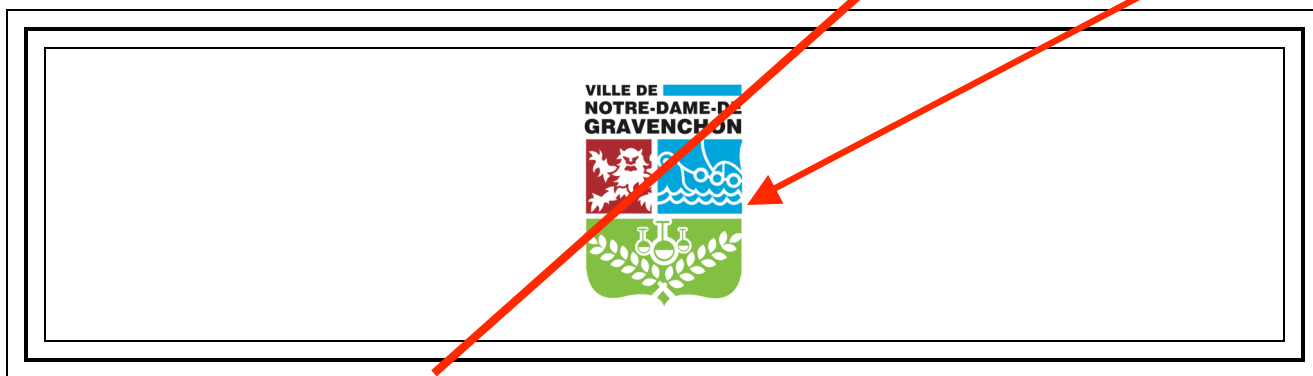
➔ Le blason couleur ne doit pas être photocopié (photocopie couleur ou noir et blanc). Ce même blason couleur ne doit pas être imprimé, excepté par les personnes spécifiquement habilitées (contacter Michaël Boblique). La solution est d'insérer la version monochrome du blason.



Le blason couleur ne doit pas être imprimé en noir et blanc.

➔ Aucun artifice ne doit être associé au blason.

Le blason couleur ne doit pas être imprimé dans un cadre.



➔ Les proportions ne doivent pas être modifiées.

Le blason couleur ne doit pas être imprimé avec des proportions modifiées dont celles des bordures blanches



Le partenariat

La Ville de Notre-Dame-de-Gravenchon est seule habilitée à utiliser le blason de la Ville, qui est déposé auprès de l'I.N.P.I. (Institut national de la protection industrielle).

Cependant, lorsque la Ville est partenaire d'une manifestation organisée par un organisme tiers tel qu'une association.

- ➔ L'organisme pourra arborer la variante du blason de la Ville, destiné au partenariat, sur sa communication dans les conditions suivantes :
- Pour chaque manifestation, il déposera une demande de partenariat par écrit, auprès de Monsieur le Maire.
 - Cette demande devra être validée par la Municipalité lors d'un conseil d'Adjoints, et confirmé par écrit au demandeur.
 - L'organisme devra alors prendre contact avec Michaël Boblique, du service communication de la Ville, qui lui transmettra le blason spécifique au partenariat :



version couleur



version monochrome

Dans quel cas l'utiliser ?

Lorsque le support de communication sur lequel il est apposé est imprimé en couleur.

Ne pas l'insérer sur un document photocopie.
Utiliser la version monochrome.

Dans quel cas l'utiliser ?

Lorsque le support de communication sur lequel il est apposé est imprimé ou photocopié en noir ou en monochrome.

Si le partenariat n'est pas avéré et si vous souhaitez valoriser votre appartenance à la commune de Notre-Dame-de-Gravenchon, vous pouvez utiliser les armoiries traditionnelles (ancien blason). Michaël Boblique est à votre disposition pour vous le transmettre sur support informatique et vous conseiller.

**NE PAS UTILISER OU IMPRIMER
UN AUTRE BLASON QUE LES 2 CI-DESSUS**

LES REGLES D'UTILISATION SONT IDENTIQUES A CELLE DU BLASON.

**RENSEIGNEMENTS :
MICHAEL BOBLIQUE**

mairie-mboblique@notre-dame-de-gravenchon.fr

Tél. : 02 32 84 53 39

Contacts :

Demande de partenariat :

Monsieur le Maire – Hôtel de ville – 76 330 Notre-Dame-de-Gravenchon
mairie@notre-dame-de-gravenchon.fr

Demande de conseils pour l'utilisation des blasons :

Service communication – Hôtel de ville – 76 330 Notre-Dame-de-Gravenchon
service-communication@notre-dame-de-gravenchon.fr
Tél. : 02 32 84 53 39



Tél. : 02 32 84 55 00
www.notre-dame-de-gravenchon.fr